

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 867

présenté par

M. Rambaud, Mme Lavalette, M. Grenon, Mme Robert-Dehault, M. Ménagé, Mme Pollet,
M. Taché de la Pagerie, Mme Mathilde Paris, Mme Ranc, M. Frappé, M. Ballard, M. Gillet,
Mme Levavasseur, Mme Lechanteux, M. Villedieu, Mme Lorho, M. Blairy, M. Cabrolhier,
Mme Sabatini, Mme Florence Goulet, M. Guiniot, M. Gonzalez, M. de Fournas, M. Meurin,
Mme Lelouis, M. Dragon, M. Giletti et M. Bovet

ARTICLE 6

À l’alinéa 4, après le mot :

« conditions »,

insérer le mot :

« cumulatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.